



## Recouvrement de creance suite a dépot de bilan

Par hanns, le 13/03/2012 à 12:59

Bonjour,

Il y a quelques années un ami et moi étions associés dans un restaurant. Nous nous sommes portés garant du crédit (à hauteur de 50%).

Nous avons déposé le bilan.

La banque nous met en demeure de régler la somme de plus de 28K € fin 2009 à cette date aucun fond nous étant disponible nous ne pouvions régler une telle somme.

Aujourd'hui la banque nous demande plus de 33K€. La situation a quelque peu changé mais aucune banque ne veut me prêter la moitié de cette somme. Pourtant salarié en CDI à 1300€ net par mois !

La banque menace de nous mettre au tribunal et de je cite: "*procéder au recouvrement de notre créance par tout moyen et voies de droit, les frais vous incombant.*"

Je me demande comment faire et aussi ce que je risque au tribunal.

En espérant une réponse ou un conseil

Merci d'avance.